

REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI DE DOUBLE VALENTINOIS 17 & 18 NOVEMBRE 2018

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres,

1. Les juges-arbitres sont : **Christophe NIZARD et Florcence CERDON (adjoint).**

2. Le GEO responsable du tournoi est Guillaume COURTIN

2. Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le numéro : *en cours*

3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton classés N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC dans les catégories d'âge autorisées à jouer en sénior : Vétérans, Séniors, Juniors, Cadets et Minimes.

- Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne des côtes (CPPH) de la paire.
- Un minimum de 6 tableaux par discipline est garanti (6 tableaux de DH, 6 tableaux de DD, 5 tableaux de Mixte).
- **Les joueurs ne pourront pas choisir la série dans laquelle ils s'inscrivent.**

X. Conformément à l'article 3.2.1.5 du Règlement général des compétitions, il ne sera pas possible d'inscrire une paire dont les joueurs ont un écart trop important. Pour rappel, la côte du meilleur joueur d'un tableau ne peut pas être plus de 16 fois supérieure à celle du joueur avec la côte la plus basse, et les joueur NC ou P12 ne peuvent pas jouer dans des tableaux ayant des joueurs classés mieux que D8. Toute paire qui ne permettra pas de respecter cette règle ne pourra être conservée dans les inscriptions.

4. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Les Juges-Arbitres ont la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.

5. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant **le 1 Novembre 2018 avec son règlement** (de préférence par club et par chèque à l'ordre du BCV26 ou par virement). Aucune inscription ne sera validée sans son règlement. **Le tirage au sort aura lieu le 4 Novembre 2018.** Tout joueur désirant participer au tournoi devra être licencié au plus tard à cette date, il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction fédérale.

Les têtes de séries seront désignées par les Juges arbitres à l'aide du CPPH de la FFBaD **au 4 Novembre 2018.**

6. Les matches se joueront à la Halle Polyvalente du Polygone (Halle Champan-Delmas) à Valence.

7. Le nombre de joueurs est limité aux 160 premières paires complètes inscrites le samedi et aux 128 premières paires complètes inscrites le dimanche (selon une répartition définie par l'organisateur dans les différentes disciplines).

X. L'engagement par joueur est de 20€ pour 1 ou 2 tableaux. Le règlement peut se faire :

- Directement en ligne sur badnet
- Par virement bancaire auprès du BCV26 (demandez le RIB si vous ne l'avez pas encore)
- Par chèque à l'ordre du BCV26.

8. Le samedi, 80 places seront réservées pour les paires de Double Dames et 80 pour les paires de Double Hommes. Le nombre de paires de l'une ou l'autre des disciplines ne pourra excéder les 80 paires que si l'autre discipline n'a pas atteint cette limite et que la composition des tableaux permet un échancier se terminant dans les plages horaires prévues.

9. En cas de nombre insuffisant de paires inscrites dans un tableau, l'organisation se réserve le droit de regrouper deux tableaux. Elle préviendra les joueurs concernés.

10. En cas de forfait d'une paire, la paire pourra être remplacée, dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premières paires inscrites sur la liste d'attente (voir §12.2).

En cas de forfait de l'un des membres d'une paire non composée par l'organisation, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente, et avec l'accord du joueur dont le partenaire est défaillant.

Si aucun remplacement n'a pu avoir lieu et que le joueur trouve un remplaçant non inscrit antérieurement au tournoi, ce dernier pourra être intégré dans les tableaux en régularisant son inscription.

11. Les tableaux (DH, DD le samedi et Mx le dimanche) comporteront :

11.1. Tous les tableaux comporteront une première phase qualificative en poules (ou poule unique si le nombre de paires ≤ 5) avec 2 sortants suivie d'une phase en élimination directe.

11.2. Pour chaque tableau le nombre d'inscrits est limité. En cas de dépassement dans le tableau, une liste d'attente sera constituée. Les critères de priorités seront :

- Ordre d'arrivée de l'inscription accompagnée de son règlement.
- Fiche d'inscription expédiée sans son règlement (Email...)

12. L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, l'échancier affiché. **Cependant, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés jusque 1 h à l'avance.

13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boissons, serviette...).

14. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

15. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée **immédiatement** après la fin du match.

16. Les matches se dérouleront en auto arbitrage. En cas de litige, les joueurs feront appel au JA.

17. Les joueurs disposent de **3 minutes à compter de l'annonce de leur match** pour se rendre sur le terrain, tester les volants, s'échauffer, changer de tenues et débiter le jeu, **ils devront commencer par le test des volants**

18. Le plateau de jeu est réservé aux JA, aux organisateurs, aux joueurs et aux coaches officiants. Merci de respecter le nombre de coaches par terrain, 2 par joueur ou équipe. Des chaises pour les coaches seront prévues derrière chaque terrain.

19. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, ...) sera compté faute, sauf au service, où il pourra être engagé à nouveau une fois. Au service, les filins touchés seront annoncés « let ». Pendant les échanges, les filins touchés seront annoncés « faute ».

20. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. La tenue des coachs devra elle aussi est conforme aux circulaires de la FFBaD (tenue correcte, avec un pantalon).

21. Conformément au règlement général des compétitions, **le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matches consécutifs **est fixé à 20 mn** quel que soit la discipline (le temps de repos est compté de la fin du dernier point du match précédent jusqu'au premier point du match suivant). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e)**. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

22. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôleur.

23. Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. **De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence.** Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que l'article 12 autorise à lancer un match avec 1 heure d'avance.

24. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle Yonex AS20.

25. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif). Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de **5 jours maximum** par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...) à adresser à la commission régionale d'arbitrage (Ligue AURA de Badminton – 37, Route du Vercors – 38500 SAINT CASSIEN ou sophie.bluy@badminton-aura.org) sous peine de sanction fédérale.

26. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.

27. Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les zones de circulations avec leurs sacs et de respecter la propreté la salle, des communs et des vestiaires mis à leur disposition.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.

Date : 16 septembre 2018

Signatures des Juges Arbitres

Christophe NIZARD

Florence CERDON